

LE COTENTIN LÈVE LE VOILE SUR LES 109 PROJETS DE DYNAMISATION DE SES CENTRES- BOURGS

Mercredi 19 octobre, David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération du Cotentin, et Vice-Président de la Région Normandie, aux côtés de Frédéric PERISSAT, Préfet de la Manche, d'Elisabeth CASTELLOTTI, Sous-Préfète de la Manche, de Michel de BEAUCOUDRAY, Conseiller départemental de la Manche et en présence du CAUE de la Manche, de la Banque des Territoires et des maires des 11 communes lauréates du programme « Petites Villes de demain » (Barneville-Carteret, Bricquebec-en-Cotentin, La Hague, Les Pieux, Montebourg, Port-Bail-sur-Mer, Quettehou, Saint-Pierre-Eglise, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Saint-Vaast-la-Hougue, Valognes) ont présenté les 109 projets qui participent à la revitalisation des centres-bourgs du Cotentin.

Une ambition : préserver « la colonne vertébrale » que constituent les centres bourgs du Cotentin

Dès juillet 2020, le Président MARGUERITTE inscrivait la préservation de la dynamique des centres-bourgs du Cotentin comme une des priorités de la mandature communautaire et créait, au sein des services de l'Agglomération, un service dédié à l'accompagnement des communes chargé, entre autres, d'impulser une politique publique en ce sens. Sous la coordination de Jacques COQUELIN, Vice-Président de l'Agglomération et David LEGOUET, conseiller délégué à la revitalisation des centres-bourgs, un recensement des besoins a été mené dans les 18 mois qui suivirent, notamment à travers « des diagnostics en marchant », au cours desquels 109 projets ont ainsi été identifiés sur les 11 communes éligibles au programme, selon les besoins et selon 5 axes prioritaires.

Axe 1 : Développer l'habitat. La commune de Valognes a par exemple choisi de travailler sur un projet d'habitat inclusif, Saint-Pierre Eglise et Montebourg sur la réhabilitation de friches en logement.

Axe 2 : Favoriser un développement économique, commercial et touristique.
Exemple : Bricquebec-en-Cotentin

envisage la création d'une maison du tourisme et du patrimoine.

Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions entre les pôles. Barneville-Carteret et Portbail-sur-Mer souhaitent poursuivre le développement de voies douces.

Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine. Saint-Sauveur-le-Vicomte, a retenu l'aménagement d'une place et le renforcement des liaisons entre le bourg et le château, La Hague engage une étude de programmation urbaine et Saint-Vaast-La Hougue, la requalification d'une friche en centre bourg.

Axe 5 : Conforter et développer les équipements et services publics. Quettehou projette de construire une maison des associations et d'assistantes maternelles, Les Pieux travaille sur le réaménagement et la rénovation thermique de la médiathèque.

« Le Cotentin, en lien avec les communes signataires, s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire » précise David MARGUERITTE. *« L'Agglomération du Cotentin avec la cellule d'ingénierie s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation, en aidant pour la recherche de financements et la mise en œuvre des projets ».*

Pour rappel, la cellule d'ingénierie facilite le développement des projets portés par les communes. Son objectif : offrir un support méthodique aux

communes pour les aider dans l'aboutissement ou la concrétisation de leurs projets.

Le soutien précieux de l'Etat à travers le dispositif « Petites Villes de Demain »

Dès 2020, le Cotentin a initié la candidature commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Petites villes de Demain » pour les onze communes de son territoire éligibles à ce programme, à savoir Barneville-Carteret ; Bricquebec-en-Cotentin ; La Hague ; Les Pieux ; Montebourg ; Port-Bail-sur-Mer ; Quettehou ; Saint-Pierre-Eglise ; Saint-Sauveur-le-Vicomte ; Saint-Vaast-La-Hougue ; Valognes.

Une convention, signée en mai 2021, a officialisé cette démarche en y associant les concours de la Région, du Conseil Départemental, de la Banque des Territoires ou encore du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).

« La force de notre territoire et son équilibre résident dans la complémentarité entre le pôle urbain et les communes rurales. Dans ce maillage territorial, les centres-bourgs ont une place prépondérante. Ils composent un des atouts majeurs du Cotentin. Le dispositif « Petites Villes de Demain » constitue pour nous, un nouvel outil pour renforcer leur attractivité et celle du Cotentin », rappelle le Président de l'Agglomération David MARGUERITTE. *« Ce programme s'inscrit pleinement dans la continuité des projets entamés par l'Agglomération pour dynamiser nos centres-bourgs que ce soit avec la mobilité ou encore l'attractivité commerciale et touristique. Ce projet commun de qualité, nous montre à nouveau que le Cotentin n'est jamais aussi fort que quand il est rassemblé ».*

Cherbourg-en-Cotentin avait adhéré à l'opération Cœur de Ville, initiée dès 2017 par l'Etat. Ses projets portent entre autre sur la réhabilitation des rues piétonnes ou encore la rénovation de la façade du théâtre.

Une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire avait alors été mise en œuvre. Signée ce 19 octobre, une nouvelle convention chapeau intègre les 11 communes lauréates de Petites Villes de Demain.

L'ORT permet aux communes qui en bénéficient d'accéder à des aides financières pour la revitalisation des territoires et de leurs centralités. Elle facilite l'adaptation et la modernisation des parcs de logements et de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain des territoires. L'ORT vise à mettre en œuvre un projet urbain, économique et social de revitalisation du territoire concerné, afin d'en améliorer l'attractivité mais aussi :

- de lutter contre la vacance des logements et locaux commerciaux et artisanaux, et contre l'habitat indigne ;
- de réhabiliter les friches urbaines ;
- de valoriser le patrimoine bâti.

En savoir plus :

Véronique MALASSIS-VASSE

Directrice

**Direction Transversalité et Coordination
des Politiques Territoriales**

Standard : 02.50.79.16.10

Ligne directe : 02.50.79.16.42

veronique.malassis-vasse@lecotentin.fr